

Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit :

CANADA.



JOHN J. MCGEE,  
Député Gouverneur.

[L.S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A notre fidèle et bien-aimé *Alexandre Lacoste*, écrivain, C.R., de notre province de Québec, dans notre Puissance du Canada :—

SALUT :—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'État et la Défense de notre Puissance du Canada ; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et Nous vous nommons pour la division électorale de *Lorimier*, de notre province de Québec et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada. TÉMOIN : Notre très-fidèle et bien-aimé cousin, le très-honorable HENRY CHARLES LEITH PETTY-FITZMAURICE, Marquis de *Lansdowne*, dans le comté de *Somerset*, comte de *Wycombe*, de *Chipping Wycombe*, dans le comté de *Bucks*, vicomte *Caln* et *Calnstone*, dans le comté de *Wilts*, et lord *Wycombe*, Baron de *Chipping Wycombe*, dans le comté de *Bucks*, dans la pairie de la Grande-Bretagne ; comte de *Kerry* et comte de *Shelburne*, vicomte *Clanmaurice* et *Fitzmaurice*, baron de *Kerry*, *Lixnaw* et *Dunkerron*, dans la pairie d'Irlande ; gouverneur général du Canada, et vice-amiral d'icelui, etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'*Ottawa*, ce onzième jour de janvier, en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-quatre et de Notre Règne la quarante-septième.

Par ordre,

R. POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

L'honorable M. *Lacoste* s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant *Edouard Joseph Langevin*, écrivain, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du Commissaire, énonçant que l'honorable *Alexandre Lacoste*, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable *Donald McMillan*, a été introduit, entre l'honorable sir *Alexander Campbell* et l'honorable M. *Macpherson*.